

**Conseil municipal | Séance du 28 mai 2020**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n°2020-05-28-6 | Création des commissions chargées de la préparation du Conseil municipal - Désignation des conseillers municipaux dans chacune des deux commissions**

**Sur le rapport de Monsieur Moysse Joachim**

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 35

Date de convocation : 22 mai 2020

L'An deux mille vingt, le 28 mai, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie à huis clos, sous la présidence de Monsieur Moysse Joachim, Maire.

**Etaient présents :**

Monsieur Moysse Joachim, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Monsieur David Fontaine, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Renaux, Madame Juliette Biville, Madame Léa Pawelski, Madame Christine Leroy, Monsieur José Gonçalves, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Ahmed Akkari, Madame Alia Cheikh, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Johan Quéruel, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Lise Lambert, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Didier Quint, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Atif, Madame Laëtitia Le Behec, Madame Catherine Olivier, Madame Nicole Auvray, Monsieur Romain Legrand, Madame Florence Boucard, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Carolanne Langlois, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Brahim Charafi, Madame Noura Hamiche, Madame Agnès Bonvalet, Madame Sarah Tessier, Madame Marie-Pierre Rodriguez.

**Secrétaire de séance :**

Madame Lise Lambert

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-22,
- La loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,
- L'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,
- Le décret n° 2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires,
- Le décret n°2020-571 du 14 mai 2020 fixant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus au 1<sup>er</sup> tour organisé le 15 mars 2020 au lundi 18 mai 2020,
- Le procès-verbal des élections du 15 mars 2020,
- Les délibérations n°2020-28-05-1 et n°2020-28-05-3 du Conseil municipal du 28 mai 2020 portant élection du maire et des adjoints,

**Considérant :**

- Qu'il est proposé de créer deux commissions permanentes chargées d'étudier les projets de délibération avant chaque Conseil municipal :
  - La Commission n°1 est compétente pour examiner les projets de délibérations relatifs aux affaires suivantes :
    - Questions sociales et solidarités
    - Personnes âgées
    - Développement social et politique de la ville
    - Santé et handicap
    - Associations et manifestations festives
    - Education, Petite enfance, Jeunesse
    - Affaires scolaires et vie étudiante
    - Restauration municipale
    - Culture
    - Sport
    - Loisirs
    - Développement du numérique
  - La Commission n°2 est compétente pour examiner les projets de délibérations relatifs aux affaires suivantes :
    - Administration générale,
    - Finances – Budget – Comptabilité – Fiscalité
    - Personnel
    - Tranquillité publique et prévention,
    - Affaires foncières et immobilières
    - Urbanisme et aménagement du territoire
    - Développement économique
    - Développement durable,
    - Habitat,

- Transports et mobilités douces
- Patrimoine bâti de la ville

**Décide :**

- De créer deux commissions permanentes comme ci-dessus présentées,
- De disposer que tous les conseillers municipaux sont membres de chacune de ces commissions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 35 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse  
Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 02/06/2020

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20200528-lmc117384-DE-1-1

Affiché ou notifié le 3 juin 2020